



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



Décision relative à une demande de modification majeure de l'autorisation de mise à disposition sur le marché d'une famille de produits biocides

N° AMM : FR-2021-0045

Vu les dispositions du règlement (UE) N° 528/2012 et de ses textes d'application,

Vu le code de l'environnement et notamment le chapitre II du titre II du livre V des parties législative et réglementaire,

*Vu la demande de modification majeure de l'autorisation de mise à disposition sur le marché portant sur l'ajout du TP4 dans le méta-RCP 1, l'ajout de l'usage de désinfection des surfaces dures dans le méta-RCP 1, l'ajout de nouvelles substances non-actives, l'ajout d'un nouveau dispositif de mesure, l'augmentation de la durée de conservation pour les méta-RCP 1,2 et 3, la modification de la taille des emballages, un changement de classification pour le méta-RCP 1, l'ajout de 4 méta-RCP (4, 5, 6 et 7), l'ajout de noms commerciaux, l'ajout et la modification de deux sites de fabrication de la famille de produits pour la famille de produits biocides **SANYTOL LACTIC NA-APP**,*

de la société

GRUPO AC MARCA S.L

enregistrée sous le numéro

BC-HW080512-18

Vu le résumé des caractéristiques de la famille de produit en langue anglaise, harmonisé entre les Etats membres concernés par la procédure de reconnaissance mutuelle simultanée relative à la famille de produits,

Vu les conclusions de l'évaluation du 26 août 2025,

Considérant que les tests physico-chimiques des produits sous forme dilués du méta-RCP 6 n'ont pas été soumis, et par conséquent que les produits dilués ne répondent pas aux critères de l'article 19, paragraphe 1, section d,

Considérant que l'efficacité des souches spécifiques de bactéries et virus n'a pas été démontrée pour les produits des méta-RCP 1, 2 et 3, et par conséquent que les produits ne répondent pas aux critères de l'article 19, paragraphe 1, section b, alinéa i,

Considérant que l'utilisation des produits des méta-RCP 5 et 7 pour la désinfection par pulvérisation peut avoir des effets inacceptables pour la santé humaine, et par conséquent que les produits ne répondent pas aux critères de l'article 19, paragraphe 1, section b, alinéa iii

Considérant que les produits de la famille répondent aux critères de l'article 19, paragraphe 1 du règlement (UE) N°528/2012 pour les autres usages ;



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



Considérant que des données confirmatoires concernant l'étude de stabilité long-terme du Méta-RCP 6 doit être fournie en post-autorisation dans un délai de 6 mois,

Article 1^{er}

La modification majeure de l'autorisation de mise à disposition sur le marché de la famille de produits biocides désignée ci-dessus **est partiellement accordée** en France. Les nouvelles conditions d'emploi de la famille de produits sont précisées en annexe.

Article 2

Les données confirmatoires concernant l'étude de stabilité long-terme du Méta-RCP 6 doivent être fournies dans un délai de 6 mois après la notification de la présente décision d'autorisation de mise sur le marché.

Article 3

L'échéance de validité de l'autorisation de la présente famille de produits est fixée au 18 octobre 2031.

En cas de dépôt d'une demande de renouvellement conformément à l'article 31 du règlement (UE) N°528/2012 au minimum 550 jours avant la date d'expiration de la présente autorisation et en l'absence de décision statuant sur son renouvellement avant la date d'expiration, l'autorisation de mise à disposition sur le marché est prolongée de plein droit pour la durée nécessaire à l'achèvement de son évaluation.

La présente décision s'applique sans préjudice des dispositions générales applicables aux produits biocides, notamment en matière d'étiquetage.

A Maisons-Alfort, le 21/10/2025

DocuSigned by:

Charlotte Grastilieur
AE281A955A42454...
Directrice générale déléguée
en charge du pôle produits réglementés
Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation,
de l'environnement et du travail (ANSES)



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



ANNEXE : Résumé des caractéristiques de la famille de produits

Les modifications apportées par la présente décision sont indiquées en italique.

Partie I.- premier niveau d'information

1. Informations administratives

1.1. Nom commercial de la famille de produits

Nom commercial	SANYTOL LACTIC NA-APP
Autre(s) nom(s) commercial(aux)	-

1.2. Type de famille de produits

Types de produit	2,4
-------------------------	-----

1.3. Détenteur de l'autorisation de mise sur le marché

Nom et adresse du détenteur	Nom	GRUPO AC MARCA S.L
	Adresse	Avda Carrilet 293-297 08907 – L'Hospitalet de Llobregat Barcelone - Espagne
Numéro de demande	BC-HW080512-18	
Type de demande	Demande de changement majeur d'une autorisation nationale de mise sur le marché	
Numéro d'autorisation	FR-2021-0045	
Date d'autorisation	19/10/2021	
Date d'expiration de l'autorisation	18/10/2031	

1.4. Fabricant(s) de la famille de produits

Nom du fabricant	Grupo AC Marca, S.L.
Adresse du fabricant	Avda Carrilet 293-297 08907 - L'Hospitalet de Llobregat Barcelone Espagne
	Polígono Industrial Can Serra III, Parcela I 08791 Sant Llorenç d'Hortons Barcelone Espagne
	Polígono Industrial Can Barri. C/ Esqueis S/N 8515 Bigues i Riells Barcelone – Espagne
	Jana Čermáka 124 28201 Příšimasy- République Tchèque
	65, rue Alexandre DUMAS CS10314, 69518 VAULX EN VELIN, Cedex - France



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



1.5. Fabricant(s) de la (des) substance(s) active(s)

Substance active	acide L-(+)-lactique
Nom du fabricant	Purac Biochem
Adresse du fabricant	Arkelsedijk 46, NL-4206 AC Gorinchem Pays-Bas
Emplacement des sites de fabrication	Arkelsedijk 46, NL-4206 AC Gorinchem Pays-Bas

Substance active	acide L-(+)-lactique
Nom du fabricant	Jungbunzlauer S.A.
Adresse du fabricant	Jungbunzlauer S.A. Z.I. Portuaire BP 32 67390 Marckolsheim France
Emplacement des sites de fabrication	Jungbunzlauer S.A. Z.I. Portuaire BP 32 67390 Marckolsheim France

2. Composition de la famille de produits et type de formulation

2.1. Composition qualitative et quantitative de la famille de produit

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)	
					Min	Max
Acide lactique	acide 2-hydroxypropanoïque	Substance active			0,90	1,68
1-Décanamine, N,N-diméthyl, N-oxide		Surfactant	2605-79-0	220-020-5	0	1,77
D-pentose et D-glucose, oligomérique, C8-10-alkyl glycosides		Surfactant	68515-73-1	483-960-7	0	1,58
D-Glucitol, 1-déoxy-1-(méthylamino)-, N-C8-10 acyl dérivatives		Surfactant	1591782-62-5	816-846-6	0	1,98
1-Hydroxyéthylidène-1,1-diphosphonique acide		Chelatant	2809-21-4	220-552-8	0	0,1736
D-Glucopyranose, oligoméique, C10-16alkyl glycosides		Surfactant	68515-73-1	500-220-1	0	0,3
Lauryl glucoside		Surfactant	110615-47-9	600-975-8	0	0,3



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



2.2. Type de formulation

AL- Liquide prêt à l'emploi
Lingettes imprégnées

Partie II.- Deuxième niveau d'information du Meta RCP 1

1. Information administrative sur le Meta RCP 1

1.1. Identification du Meta RCP 1

Identification	META RCP 1: DEO TEXTILE/MU/LH
----------------	-------------------------------

1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

Numéro 1	
----------	--

1.3. Type de produit (s)

Type de produit (s)	2, 4
---------------------	------

2. Composition du Meta RCP 1

2.1. Composition qualitative et quantitative du Meta RCP 1

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)	
					Min	Max
Acide lactique	acide 2-hydroxypropanoïque	Substance active			0,90	0,90

2.2. Types de formulations

AL- Liquide prêt à l'emploi

3. Mentions de danger et conseils de prudence pour le Meta RCP 1

Classification	
Catégories de danger	Corrosif pour les métaux : Catégorie 1
Mentions de danger	H290 : Peut-être corrosif pour les métaux
Etiquetage	
Mentions d'avertissement	Attention
Mentions de danger	H290 : Peut-être corrosif pour les métaux
Conseils de prudence	P234 : Conserver uniquement dans l'emballage d'origine. P390 : Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants. P501 : Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation
Note	-



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

Liberté
Égalité
Fraternité



4. Usage(s) autorisé(s) pour le Méta RCP 1

4.1. Description de l'usage

Tableau 1. Usage # 1 – Désinfection des textiles

Type de produit	PT02 - Désinfectants et algicides non destinés à une application directe sur les humains ou les animaux PT04 – Surfaces en contact avec denrées alimentaires et aliments pour animaux
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	-
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Bactéries Levures Virus enveloppés
Domaine(s) d'utilisation	Intérieur, textiles non lavables ou textiles difficiles à laver
Méthode(s) d'application	Pulvérisation
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Prêt-à-l'emploi Dose d'application : ≈ 8 pulvérisations / m ² de textile Temps de contact : 15 minutes Conditions de saleté A utiliser à température ambiante
Catégorie(s) d'utilisateurs	Non-professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Bouteille en PEHD (polyéthylène haute densité) de 50 mL à 5000 mL PET (Polytéraphthalate d'éthylène) -PE (polyéthylène) Doy pack/recharge de 45 mL à 2000 mL Sachet PET de 45 mL à 1000 mL

4.1.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

- Vaporiser uniformément le produit à 20 cm du textile à traiter.
- Mouiller complètement les surfaces avec le produit, laisser agir pendant le temps de contact préconisé.
- Laisser sécher les surfaces.
- Il n'est pas nécessaire de rincer la surface traitée.

4.1.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

-

4.1.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.1.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.1.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

Liberté
Égalité
Fraternité



4.2. Description de l'usage

Tableau 2. Usage # 2 – Désinfection des surfaces dures non poreuses

Type de produit	PT02 - Désinfectants et algicides non destinés à une application directe sur les humains ou les animaux PT04 – Surfaces en contact avec denrées alimentaires et aliments pour animaux
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	-
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Bactéries Levures Champignons Virus enveloppés
Domaine(s) d'utilisation	Désinfectant sans rinçage pour surfaces dures non poreuses
Méthode(s) d'application	Pulvérisation : pulvérisation (et essuyage) Versement : versement (et essuyage)
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Produit prêt-à-l'emploi Pulvérisation : ≈ 9 pulvérisations / m^2 Versement : utiliser une quantité suffisante de liquide pour s'assurer que les surfaces restent humides pendant le temps de contact <u>Temps de contact :</u> Bactéries, levures, virus enveloppés : 5 minutes Champignons : 15 minutes. Conditions de saleté A utiliser à température ambiante
Catégorie(s) d'utilisateurs	Non-professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Bouteille en HDPE de 50 mL à 5000 mL PET-PE Doy pack/recharge de 45 mL à 2000 mL Sachet PET de 45 mL à 1000 mL

4.2.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

- Appliquer uniquement sur surfaces non poreuses.
- **Pulvérisation manuelle (et essuyage) sur surface dure** : Pulvériser et étaler le produit avec un chiffon propre et humide sur la surface avec une quantité suffisante pour assurer que la surface reste humide au moins 5 min pour une efficacité bactéricide, levuricide et virucide contre les virus enveloppés, et 15 minutes pour l'activité fongicide. Laisser sécher la surface.
- **Versement manuel (et essuyage) sur surface dure** : Verser le produit sur un chiffon propre et humide et étaler uniformément sur la surface. Utiliser une quantité suffisante de liquide pour s'assurer que la surface reste humide 5 min pour une efficacité bactéricide, levuricide et virucide contre les virus enveloppés, et 15 minutes pour l'activité fongicide. Laisser sécher la surface.
- Les produits ont été testés contre des souches spécifiques de bactéries (*Salmonella enterica* et *Listeria monocytogenes*) avec un temps de contact de 5 min, des souches spécifiques de champignons (*Microsporum canis* et *Trichosporon cutaneum*) avec un temps de contact de 15 min, et des souches spécifiques de virus (H1N1 et coronavirus) avec un temps de contact de 5 min.

4.2.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

-



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

Liberté
Égalité
Fraternité



4.2.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.2.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.2.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

5. Conditions générales d'utilisation du Meta RCP 1

5.1. Instructions d'utilisation

- Se conformer aux instructions d'utilisation
- Respecter les conditions d'emploi du produit (concentration, temps de contact, température, etc).
- Informer le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché en cas d'inefficacité d'un traitement.
- Les emballages de type doy pack/recharge peuvent seulement être utilisés pour remplir les emballages originels de type bouteille.

5.2. Mesures de gestion de risque

-

5.3. Détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

- EN CAS D'INHALATION : Si des symptômes apparaissent, appeler un centre antipoison/un médecin.
- EN CAS D'INGESTION : Si des symptômes apparaissent, appeler un centre antipoison/un médecin.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Rincer la peau à l'eau. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Consulter un médecin.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Si des symptômes apparaissent, rincer à l'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Appeler un centre antipoison/un médecin.
- En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (éviers, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Eliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet dans un circuit de collecte approprié.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

- Durée de conservation : 3 ans.
- Tenir hors de portée des enfants et des animaux de compagnie.



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

Liberté
Égalité
Fraternité



6. Autre(s) information(s)

-

Partie III - Troisième niveau d'information : produits individuels dans le Meta RCP 1

1. Noms commerciaux, numéros d'autorisation et composition spécifique de chaque produit

Nom commercial	SANYTOL DESODORISANT DESINFECTANT SPÉCIAL TEXTIL PROTECT				
Numéro d'autorisation	FR-2021-0045-01-01				
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Acide lactique	acide 2-hydroxypropanoïque	Substance active	79-33-4	201-196-2	0,90
<i>Teneur dans le produit biocide du mélange comprenant la substance active</i>					1,075

Nom commercial	SANYTOL DESODORISANT TEXTILE DESINFECTANT ODEURS ANIMAUX PLUS				
Numéro d'autorisation	FR-2021-0045-01-02				
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Acide lactique	acide 2-hydroxypropanoïque	Substance active	79-33-4	201-196-2	0,90
<i>Teneur dans le produit biocide du mélange comprenant la substance active</i>					1,075

Nom commercial	SANYTOL DESINFECTANT NETTOYANT MULTI-USAGES EUCALYPTUS PROTECT				
Numéro d'autorisation	FR-2021-0045-01-03				
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Acide lactique	acide 2-hydroxypropanoïque	Substance active technique	79-33-4	201-196-2	0,90
<i>Teneur dans le produit biocide du mélange comprenant la substance active</i>					1,075



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

Liberté
Égalité
Fraternité



Nom commercial	SANYTOL DESINFECTANT NETTOYANT EUCALYPTUS PROTECT				
Numéro d'autorisation	FR-2021-0045-01-04				
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Acide lactique	acide 2-hydroxypropanoïque	Substance active	79-33-4	201-196-2	0,90
Teneur dans le produit biocide du mélange comprenant la substance active					1,075

Nom commercial	SANYTOL DESINFECTANT NETTOYANT MULTI-USAGES CITRON PROTECT				
Numéro d'autorisation	FR-2021-0045-01-05				
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Acide lactique	acide 2-hydroxypropanoïque	Substance active	79-33-4	201-196-2	0,90
Teneur dans le produit biocide du mélange comprenant la substance active					1,075

Nom commercial	SANYTOL DESINFECTANT NETTOYANT CITRON PROTECT				
Numéro d'autorisation	FR-2021-0045-01-06				
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Acide lactique	acide 2-hydroxypropanoïque	Substance active	79-33-4	201-196-2	0,90
Teneur dans le produit biocide du mélange comprenant la substance active					1,075

Partie II.- Deuxième niveau d'information du Meta RCP 2

1. Information administrative sur le Meta RCP 2

1.1. Identification du Meta RCP 2

Identification	META RCP 2
-----------------------	------------

1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

Numéro 2	
-----------------	--



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

Liberté
Égalité
Fraternité



1.3. Type de produit (s)

Type de produit (s)	2, 4
---------------------	------

2. Composition du Meta RCP 2

2.1. Composition qualitative et quantitative du Meta RCP 2

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)	
					Min	Max
Acide lactique	acide 2-hydroxypropanoïque	Substance active	79-33-4	201-196-2	0,94	0,94
1-Décanamine, N,N-diméthyl, N-oxide		Co-formulant	2605-79-0	220-020-5	1,77	1,77
D-pentose et D-glucose, oligomérique, C8-10-alkyl glycosides		Co-formulant	68515-73-1	483-960-7	1,58	1,58
D-Glucitol, 1-déoxy-1-(methylamino)-, N-C8-10 acyl derivatives1		Co-formulant	1591782-62-5	816-846-6	1,98	1,98

2.2. Types de formulations

AL- Liquide prêt à l'emploi

3. Mentions de danger et conseils de prudence pour le Meta RCP 2

Classification	
Catégories de danger	Lésions oculaires graves, catégorie 1 <i>Toxicité aquatique chronique - Catégorie 3</i>
Mentions de danger	H318 : Provoque de graves lésions des yeux <i>H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme</i>
Etiquetage	
Mentions d'avertissement	Danger
Mentions de danger	H318 : Provoque des lésions oculaires graves <i>H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme</i>
Conseils de prudence	<p>P101 : Si un avis médical est nécessaire, avoir à portée de main le contenant ou l'étiquette du produit</p> <p>P102 : Tenir hors de portée des enfants.</p> <p>P103 : Lire l'étiquette avant utilisation.</p> <p>P273 : Éviter le rejet dans l'environnement</p> <p>P305+P351+P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer</p> <p>P310 : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin</p> <p>P501 : Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation.</p>
Note	-



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



4. Usage(s) autorisé(s) pour le Méta RCP 2

4.1. Description de l'usage

Tableau 1. Usage # 1 – *Désinfection de surfaces dures non poreuses*

Type de produit	PT02 - Désinfectants et algicides non destinés à une application directe sur les humains ou les animaux PT04 – Désinfectants pour les surfaces en contact avec les aliments pour l'homme et l'animal
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Bactéries Levures Virus enveloppés
Domaine(s) d'utilisation	Intérieur, désinfection des surfaces dures non poreuses (secteur non médical)
Méthode(s) d'application	Essuyage
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Prêt-à-l'emploi Dose d'application : 2 pressions sur un chiffon humide / une éponge humide / m ² Temps de contact : 15 minutes Conditions de saleté A utiliser à température ambiante
Catégorie(s) d'utilisateurs	Non-professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Bouteille en PEHD (polyéthylène haute densité) de 27 mL à 2 L

4.1.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

- Appliquer le produit sur une éponge ou un chiffon bien essoré et étaler sur la surface.

4.1.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

-

4.1.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.1.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.1.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



5. Conditions générales d'utilisation du Meta RCP 2

5.1. Instructions d'utilisation

- Se conformer aux instructions d'utilisation.
- Respecter les conditions d'emploi du produit (concentration, temps de contact, température, etc).
- Informer le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché en cas d'inefficacité d'un traitement.
- Appliquer uniquement sur des surfaces non poreuses.
- Mouiller complètement les surfaces avec le produit, laisser agir pendant le temps de contact préconisé.
- Laisser la surface traitée sécher.

5.2. Mesures de gestion de risque

- Se laver les mains après utilisation du produit.
- Eviter tout contact avec la peau et les yeux.
- Verser lentement le produit afin d'éviter les éclaboussures.
- Une fermeture de sécurité pour enfants est requise.
- Ne pas toucher les surfaces traitées avant qu'elles ne soient totalement sèches.
- S'assurer que les enfants ne soient pas présents pendant l'application du produit et jusqu'au séchage complet des surfaces.

5.3. Détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

- EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas de symptômes : Appeler le 112 ou le 15 pour avoir une assistance médicale. En l'absence de symptômes : Appeler un centre antipoison/un médecin
- EN CAS D'INGESTION : Rincer immédiatement la bouche. Donner quelque chose à boire si la personne exposée est capable d'avaler. NE PAS faire vomir. Appeler le 112 ou le 15 pour avoir une assistance médicale.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau les vêtements contaminés et la peau avant de les enlever. Enlever tous les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Continuer de rincer la peau avec de l'eau pendant 15 min. Appeler un centre antipoison/un médecin
- EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Appeler le 112 ou le 15 pour avoir une assistance médicale.
- Informations au personnel de santé / au médecin : Les yeux doivent également être rincés à plusieurs reprises en cas d'exposition oculaire à des produits chimiques alcalins ($\text{pH} > 11$), des amines et des acides comme l'acide acétique, l'acide formique ou l'acide propionique.
- En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (évier, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Eliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet dans un circuit de collecte approprié.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

- *Durée de conservation : 3 ans*
- Tenir hors de portée des enfants et des animaux de compagnie.

6. Autre(s) information(s)

-



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Partie III - Troisième niveau d'information : produits individuels dans le Meta RCP 2

1. Noms commerciaux, numéros d'autorisation et composition spécifique de chaque produit

Nom commercial	SANYTOL Nettoyant Désinfectant Concentré Eucalyptus				
Numéro d'autorisation	FR-2021-0045-02-01				
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Acide lactique	acide 2-hydroxypropanoïque	Substance active	79-33-4	201-196-2	0,94
<i>Teneur dans le produit biocide du mélange comprenant la substance active</i>					1,12
1-Décanamine, N,N-diméthyle, N-oxide		Surfactant	2605-79-0	220-020-5	1,77
D-pentose et D-glucose, oligomérique, C8-10-alkyl glycosides		Surfactant	68515-73-1	483-960-7	1,58
D-Glucitol, 1-deoxy-1-(méthylamino)-, N-C8-10 acyl derivatives		Surfactant	1591782-62-5	816-846-6	1,98

Nom commercial	SANYTOL Nettoyant Désinfectant Concentré OCEAN				
Numéro d'autorisation	FR-2021-0045-02-02				
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Acide lactique	acide 2-hydroxypropanoïque	Substance active	79-33-4	201-196-2	0,94
<i>Teneur dans le produit biocide du mélange comprenant la substance active</i>					1,12
1-Décanamine, N,N-diméthyl, N-oxide		Surfactant	2605-79-0	220-020-5	1,77
D-pentose et D-glucose, oligomérique, C8-10-alkyl glycosides		Surfactant	68515-73-1	483-960-7	1,58
D-Glucitol, 1-déoxy-1-(méthylamino)-, N-C8-10 acyl derivatives		Surfactant	1591782-62-5	816-846-6	1,98



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

Liberté
Égalité
Fraternité



Nom commercial	SANYTOL Nettoyant Désinfectant Concentré CITRON				
Numéro d'autorisation	FR-2021-0045-02-03				
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Acide lactique	acide 2-hydroxypropanoïque	Substance active	79-33-4	201-196-2	0,94
<i>Teneur dans le produit biocide du mélange comprenant la substance active</i>					1,12
1-Décanamine, N,N-diméthyl, N-oxide		Surfactant	2605-79-0	220-020-5	1,77
D-pentose et D-glucose, oligomeric, C8-10-alkyl glycosides		Surfactant	68515-73-1	483-960-7	1,58
D-Glucitol, 1-deoxy-1-(méthylamino)-, N-C8-10 acyl derivatives		Surfactant	1591782-62-5	816-846-6	1,98

Partie II.- Deuxième niveau d'information du Meta RCP 3

1. Information administrative sur le Meta RCP 3

1.1. Identification du Meta RCP 3

Identification	META RCP 3 : WIPES
-----------------------	--------------------

1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

Numéro 3	
-----------------	--

1.3. Type de produit (s)

Type de produit (s)	2, 4
----------------------------	------

2. Composition du Meta RCP 3

2.1. Composition qualitative et quantitative du Meta RCP 3

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)	
					Min	Max
Acide lactique	acide 2-hydroxypropanoïque	Substance active	79-33-4	201-196-2	0,90	0,90
1-Décanamine, N,N-diméthyl, N-oxide		Surfactant	2605-79-0	220-020-5	0,46	0,46
D-pentose et D-glucose, oligomeric, C8-10-alkyl glycosides		Surfactant	68515-73-1	483-960-7	0,36	0,396



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

Liberté
Égalité
Fraternité



Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)	
					Min	Max
D-Glucitol, 1-déoxy-1-(méthylamino)-, N-C8-10 acyl derivatives		Surfactant	1591782-62-5	816-846-6	0,69	0,69

2.2. Types de formulations

Lingettes imprégnées

3. Mentions de danger et conseils de prudence pour le Meta RCP 3

Classification	
Catégories de danger	Liquides inflammables, catégorie 3 Corrosif pour les métaux, Catégorie 1 Irritation oculaire, catégorie 2
Mentions de danger	H226 : Liquide et vapeurs inflammables H290 : Peut-être corrosif pour les métaux H319 : Provoque une sévère irritation des yeux
Etiquetage	
Mentions d'avertissement	Attention
Mentions de danger	H226 : Liquide et vapeurs inflammables H290 : Peut-être corrosif pour les métaux H319 : Provoque une sévère irritation des yeux
Conseils de prudence	<p><i>P101 : Si un avis médical est nécessaire, avoir à portée de main le contenant ou l'étiquette du produit</i></p> <p><i>P102 : Tenir hors de portée des enfants</i></p> <p><i>P103 : Lire l'étiquette avant utilisation du produit</i></p> <p><i>P210 : Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.</i></p> <p><i>P234 : Conserver uniquement dans le récipient d'origine.</i></p> <p><i>P264 : Se laver les mains soigneusement après manipulation</i></p> <p><i>P305 + P351 + P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.</i></p> <p><i>P337 + P313 : Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin</i></p> <p><i>P390 : Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.</i></p> <p><i>P403 + P235 : Stocker dans un endroit bien-ventilé. Tenir au frais.</i></p> <p><i>P501 : Éliminer le récipient conformément à la réglementation.</i></p>
Note	-



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

Liberté
Égalité
Fraternité



4. Usage(s) autorisé(s) pour le Méta RCP 3

4.1. Description de l'usage

Tableau 1. Usage # 1 – Désinfection de surfaces dures non poreuses - lingettes imprégnées

Type de produit	PT02 - Désinfectants et algicides non destinés à une application directe sur les humains ou les animaux PT04 – Désinfectants pour les surfaces en contact avec les aliments pour l'homme et l'animal
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	-
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Bactéries Levures Virus enveloppés
Domaine(s) d'utilisation	Intérieur, désinfection des surfaces dures non poreuses (secteur non médical)
Méthode(s) d'application	Lingettes imprégnées
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Prêt-à-l'emploi Dose d'application : 2 lingettes/m ² . <i>Lingettes 200 * 150 mm en fibre de cellulose (50 g/m²) contenant 3.75 à 4.5 g de liquide</i> Temps de contact : 5 minutes Conditions de saleté A utiliser à température ambiante
Catégorie(s) d'utilisateurs	Non-professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Sachet multicouches (12µ PET + 70µ PE/EVOH/PE) contenant de 3 à 300 lingettes* *La taille des emballages est adapté au nombre des lingettes.

4.1.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

- Il n'est pas nécessaire de rincer la surface traitée.

4.1.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

-

4.1.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.1.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.1.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

Liberté
Égalité
Fraternité



5. Conditions générales d'utilisation du Meta RCP 3

5.1. Instructions d'utilisation

- Se conformer aux instructions d'utilisation.
- Respecter les conditions d'emploi du produit (concentration, temps de contact, température, pH, etc).
- Informer le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché en cas d'inefficacité d'un traitement.
- Appliquer uniquement sur des surfaces non poreuses.
- Mouiller complètement les surfaces avec le produit, laisser agir pendant le temps de contact préconisé.
- Laisser la surface traitée sécher.
- Refermer soigneusement le paquet après ouverture.

5.2. Mesures de gestion de risque

- Eviter le contact avec les surfaces traitées jusqu'au séchage du produit.
- Eviter de toucher les yeux avec les mains après application.
- Laver les mains après application.

5.3. Détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

- EN CAS D'INHALATION : Si des symptômes apparaissent, appeler un centre antipoison/un médecin.
- EN CAS D'INGESTION : Rincer la bouche. Donner quelque chose à boire si la personne exposée est capable d'avaler. NE PAS faire vomir. Appeler un centre antipoison/un médecin.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Rincer la peau à l'eau. Si des symptômes apparaissent, appeler un centre antipoison/un médecin.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer à l'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer de rincer pendant 5 minutes. Appeler un centre antipoison/un médecin.
- En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (évier, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Eliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet dans un circuit de collecte approprié.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

- *Durée de conservation : 3 ans.*
- Ne pas stocker à une température supérieure à 35°C.
- Protéger du gel.
- Tenir hors de portée des enfants et des animaux de compagnie.

6. Autre(s) information(s)

-



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

Liberté
Égalité
Fraternité



Partie III - Troisième niveau d'information : produits individuels dans le Meta RCP 3

1. Noms commerciaux, numéros d'autorisation et composition spécifique de chaque produit

Nom commercial	SANYTOL désinfectant Lingettes 4 actions				
Numéro d'autorisation	FR-2021-0045-03-01				
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Acide lactique	acide 2-hydroxypropanoïque	Substance active	79-33-4	201-196-2	0,90
<i>Teneur dans le produit biocide du mélange comprenant la substance active</i>					1,075
1-Décanamine, N,N-diméthyle, N-oxide		Surfactant	2605-79-0	220-020-5	0,46
D-pentose et D-glucose, oligomérique, C8-10-alkyl glycosides		Surfactant	68515-73-1	483-960-7	0,396
D-Glucitol, 1-déoxy-1-(méthylamino)-, N-C8-10 acyl derivatives		Surfactant	1591782-62-5	816-846-6	0.69

Nom commercial	SANYTOL désinfectant Lingettes Cuisine				
Numéro d'autorisation	FR-2021-0045-03-02				
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Acide lactique	acide 2-hydroxypropanoïque	Substance active	79-33-4	201-196-2	0,90
<i>Teneur dans le produit biocide du mélange comprenant la substance active</i>					1,075
1-Décanamine, N,N-diméthyl, N-oxide		Surfactant	2605-79-0	220-020-5	0,46
D-pentose et D-glucose, oligomérique, C8-10-alkyl glycosides		Surfactant	68515-73-1	483-960-7	0,396
D-Glucitol, 1-déoxy-1-(méthylamino)-, N-C8-10 acyl derivatives		Surfactant	1591782-62-5	816-846-6	0,69



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

Liberté
Égalité
Fraternité



Partie II.- Deuxième niveau d'information du Meta RCP 4

1. Information administrative sur le Meta RCP 4

1.1. Identification du Meta RCP 4

Identification	META RCP 4 : LINGETTES STD
-----------------------	----------------------------

1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

Numéro 4	
----------	--

1.3. Type de produit (s)

Type de produit (s)	2, 4
---------------------	------

2. Composition du Meta RCP 4

2.1. Composition qualitative et quantitative du Meta RCP 4

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)	
					Min	Max
Acide lactique	acide 2-hydroxypropanoïque	Substance active	79-33-4	201-196-2	0,90	0,90

2.2. Types de formulations

Lingettes imprégnées

3. Mentions de danger et conseils de prudence pour le Meta RCP 4

Classification	
Catégories de danger	Corrosif pour les métaux, catégorie 1
Mentions de danger	H290 : Peut-être corrosifs pour les métaux
Etiquetage	
Mentions d'avertissement	Attention
Mentions de danger	H290 : Peut-être corrosifs pour les métaux
Conseils de prudence	P234 : Conserver uniquement dans l'emballage d'origine. P390 : Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants. P501 : Éliminer le récipient conformément à la réglementation
Note	-



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

Liberté
Égalité
Fraternité



4. Usage(s) autorisé(s) pour le Méta RCP 4

4.1. Description de l'usage

Tableau 1. Usage # 1 – Désinfection de surfaces dures non poreuses – Lingettes imprégnées

Type de produit	PT02 - Désinfectants et algicides non destinés à une application directe sur les humains ou les animaux PT04 – Surfaces en contact avec denrées alimentaires et aliments pour animaux
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	-
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Bactéries Levures Champignons Virus enveloppés
Domaine(s) d'utilisation	Intérieur, désinfection de surfaces dures non poreuses (secteur non médical)
Méthode(s) d'application	Essuyage
Dose(s) et fréquence(s) d'application	<p>Prêt-à-l'emploi Désinfection des surfaces dures ; Dose d'application : 2 lingettes / m²</p> <ul style="list-style-type: none"> - Lingettes 200 * 150 mm en fibre de cellulose (50 g / m²) contenant 3,75 à 4,5 g de liquide - Lingettes 270 * 170 mm en fibre de cellulose (50 g/m²) contenant 5,8 g de liquide <p>Désinfection du sol : Dose d'application : 1 lingette / m² Lingettes 220 * 360 mm en fibre de cellulose (70 g/m²) contenant 22,18 g de liquide</p> <p><u>Temps de contact :</u> Bactéries, levures, virus enveloppés : 5 minutes Champignons : 15 minutes</p> <p>Conditions de saleté A utiliser à température ambiante</p>
Catégorie(s) d'utilisateurs	Non-professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	<p>Lingettes STD : Pack multi-couches (PET + PE/EVOH/PE) contenant 3 à 300 lingettes cellulose*</p> <p>Lingettes de sol : Pack multi-couches (PET + PE/EVOH/PE) contenant 3 à 300 lingettes cellulose*</p> <p>*La taille des emballages est adaptée au nombre de lingettes.</p>

4.1.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

- Il n'est pas nécessaire de rincer la surface traitée.

4.1.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

-



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

Liberté
Égalité
Fraternité



4.1.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.1.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.1.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

5. Conditions générales d'utilisation du Meta RCP 4

5.1. Instructions d'utilisation

- Respecter les instructions d'utilisation.
- Respecter les conditions d'utilisation du produit (concentration, temps de contact, température, etc.).
- Les produits ont été testés contre des souches spécifiques de bactéries (*Salmonella enterica* et *Listeria monocytogenes*) avec un temps de contact de 5 min, des souches spécifiques de champignons (*Microsporum canis* et *Trichosporon cutaneum*) avec un temps de contact de 15 min, et des souches spécifiques de virus (H1N1 et coronavirus) avec un temps de contact de 5 min.
- Informer le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché en cas d'inefficacité d'un traitement.
- Mouiller complètement les surfaces avec le produit, laisser agir pendant le temps de contact préconisé.
- Laisser la surface traitée sécher.
- Refermer soigneusement le paquet après ouverture.

5.2. Mesures de gestion de risque

-

5.3. Détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

- EN CAS D'INHALATION: Si des symptômes apparaissent, appeler un centre antipoison/un médecin.
- EN CAS D'INGESTION: Si des symptômes apparaissent, appeler un centre antipoison/un médecin.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Rincer la peau à l'eau. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Si des symptômes apparaissent, rincer à l'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Appeler un centre antipoison/un médecin.
- En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (éviers, toilettes ...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Eliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet dans un circuit de collecte approprié.



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

Liberté
Égalité
Fraternité



5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

- Durée de conservation : 12 mois.
- Tenir hors de portée des enfants et des animaux non ciblés.
- Ne pas conserver à une température supérieure à 40°C.

6. Autre(s) information(s)

-

Partie III - Troisième niveau d'information : produits individuels dans le Meta RCP 4

1. Noms commerciaux, numéros d'autorisation et composition spécifique de chaque produit

Nom commercial	SANYTOL LINGETTES DESINFECTANTES MULTI-USAGES EUCALYPTUS PROTECT				
Numéro d'autorisation	FR-2021-0045-04-01				
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Acide lactique	acide 2-hydroxypropanoïque	Substance active	79-33-4	201-196-2	0,90
Teneur dans le produit biocide du mélange comprenant la substance active					1,075

Nom commercial	SANYTOL LINGETTES DESINFECTANTES SOLS EUCALYPTUS PROTECT				
Numéro d'autorisation	FR-2021-0045-04-02				
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Acide lactique	acide 2-hydroxypropanoïque	Substance active	79-33-4	201-196-2	0,90
Teneur dans le produit biocide du mélange comprenant la substance active					1,075



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

Liberté
Égalité
Fraternité

Nom commercial	SANYTOL LINGETTES DESINFECTANTES MULTI-USAGES CITRON PROTECT				
Numéro d'autorisation	FR-2021-0045-04-03				
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Acide lactique	acide 2-hydroxypropanoïque	Substance active	79-33-4	201-196-2	0,90
Teneur dans le produit biocide du mélange comprenant la substance active					1,075

Nom commercial	SANYTOL LINGETTES DESINFECTANTES SOLS CITRON PROTECT				
Numéro d'autorisation	FR-2021-0045-04-04				
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Acide lactique	acide 2-hydroxypropanoïque	Substance active	79-33-4	201-196-2	0,90
Teneur dans le produit biocide du mélange comprenant la substance active					1,075

Partie II.- Deuxième niveau d'information du Meta RCP 6

1. Information administrative sur le Meta RCP 6

1.1. Identification du Meta RCP 6

Identification	META RPC 6 : GELs WC/SALLE DE BAIN
-----------------------	------------------------------------

1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

Numéro 6	
-----------------	--

1.3. Type de produit (s)

Type de produit (s)	2
----------------------------	---

2. Composition du Meta RCP 6

2.1. Composition qualitative et quantitative du Meta RCP 6

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)	
					Min	Max
Acide lactique	acide 2-hydroxypropanoïque	Substance active	79-33-4	201-196-2	1,68	1,68
D-pentose et D-glucose, oligomérique, C8-10-alkyl glycosides		Co-formulant	68515-73-1	483-960-7	0	0,57



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

Liberté
Égalité
Fraternité



Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)	
					Min	Max
<i>D-Glucopyranose, oligomérique, C10-16 alkyl glycosides D-</i>		<i>Co-formulant</i>	110615-47-9	600-975-8	0	0,3
<i>Lauryl glucoside</i>		<i>Co-formulant</i>	68515-73-1	500-220-1	0	0,3
<i>1-Décanamine, N,N-dimethyl-, N-oxide</i>		<i>Co-formulant</i>	2605-79-0	220-020-5	0,46	0,46
<i>1-Hydroxyethylidene-1,1-diphosphonic acid</i>		<i>Co-formulant</i>	2809-21-4	220-552-8	0,17	0,17

2.2. Types de formulations

AL- Liquide prêt à l'emploi

3. Mentions de danger et conseils de prudence pour le Meta RCP 6

Classification	
Catégories de danger	Corrosif pour les métaux, catégorie 1 Irritation oculaire, catégorie 2
Mentions de danger	H290 : Peut être corrosif pour les métaux. H319 : Provoque une sévère irritation des yeux
Etiquetage	
Mentions d'avertissement	Attention
Mentions de danger	H290 : Peut être corrosif pour les métaux. H319 : Provoque une sévère irritation des yeux
Conseils de prudence	<p>P101 : Si un avis médical est nécessaire, avoir à portée de main le contenant ou l'étiquette du produit.</p> <p>P102 : Tenir hors de portée des enfants.</p> <p>P103 : Lire l'étiquette avant utilisation.</p> <p>P234 : Conserver uniquement dans l'emballage d'origine.</p> <p>P264 : Se laver....soigneusement après manipulation</p> <p>P305+P351+P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.</p> <p>P310 : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.</p> <p>P337+P313 : Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin</p> <p>P390 : Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.</p> <p>P501 : Éliminer le récipient conformément à la réglementation.</p>
Note	-



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

Liberté
Égalité
Fraternité



4. Usage(s) autorisé(s) pour le Méta RCP 6

4.1. Description de l'usage

Tableau 1. Usage # 1 – Désinfection des surfaces dures non poreuses

Type de produit	PT02 - Désinfectants et algicides non destinés à une application directe sur les humains ou les animaux
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	-
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Bactéries Levures Champignons Virus enveloppés
Domaine(s) d'utilisation	Intérieur, désinfection de surfaces dures non poreuses (secteur non médical)
Méthode(s) d'application	Versement (versement et essuyage)
Dose(s) et fréquence(s) d'application	<p>➤ <u>Application prêt-à-l'emploi (par versement manuel sans action mécanique) dans les cuvettes des toilettes:</u></p> <p>Dose d'application : 41 g/m²</p> <p><u>Temps de contact :</u></p> <p>Bactéries, levures, champignons, virus enveloppés : 60 min</p> <p>➤ <u>Application prêt-à-l'emploi (par versement manuel avec action mécanique)</u></p> <p>Dose d'application : 12 g/m²</p> <p><u>Temps de contact :</u></p> <p>Bactéries : 5 min Levures : 20 min Champignons : 30 min Virus enveloppés : 15 min</p> <p>Conditions de saleté A utiliser à température ambiante</p>
Catégorie(s) d'utilisateurs	Non-professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Bouteille HDPE de 45 mL à 5000mL

4.1.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

Gel Salle de Bain (référence 1) :

Versement manuel avec action mécanique (prêt-à-l'emploi) : Verser le produit sur la surface et essuyer uniformément à l'aide d'une éponge ou d'un chiffon humide et propre. Utiliser une quantité suffisante de liquide pour que la surface reste humide pendant le temps de contact préconisé, avant de rincer à l'eau.
Laisser sécher les surfaces.

GEL WC (référence 2 et 3) :

Versement manuel dans la cuvette des toilettes sans action mécanique (prêt-à-l'emploi) : Appliquer suffisamment de produit uniformément pour couvrir toutes les surfaces de la cuvette, y compris sur le rebord. Laisser agir le produit pendant le temps de contact préconisé.



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

Liberté
Égalité
Fraternité



4.1.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

-

4.1.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.1.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.1.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

5. Conditions générales d'utilisation du Meta RCP 6

5.1. Instructions d'utilisation

- Respecter les instructions d'utilisation.
- Respecter les conditions d'utilisation du produit (concentration, temps de contact, température, etc.)
- Informer le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché en cas d'inefficacité d'un traitement.

5.2. Mesures de gestion de risque

- Se laver les mains après utilisation du produit.
- Eviter tout contact avec la peau et les yeux.
- Verser lentement le produit afin d'éviter les éclaboussures.
- Ne pas toucher les surfaces traitées avant qu'elles ne soient totalement sèches.
- S'assurer que les enfants ne soient pas présents pendant l'application du produit et jusqu'au séchage complet des surfaces.

5.3. Détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

- **EN CAS D'INHALATION :** Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas de symptômes : Appeler le 112 ou le 15 pour avoir une assistance médicale En l'absence de symptômes : Appeler un centre antipoison/un médecin
- **EN CAS D'INGESTION :** Rincer immédiatement la bouche. Donner quelque chose à boire si la personne exposée est capable d'avaler. NE PAS faire vomir. Appeler le 112 ou le 15 pour avoir une assistance médicale.
- **EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux):** Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau les vêtements contaminés et la peau avant de les enlever. Enlever tous les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Continuer de rincer la peau avec de l'eau pendant 15 min. Appeler un centre antipoison/un médecin
- **EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX :** rincer à l'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer de rincer pendant 5 minutes. Appeler un centre antipoison/un médecin.
- **En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.**



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

Liberté
Égalité
Fraternité



5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (éviers, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Eliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet dans un circuit de collecte approprié.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

- Durée de conservation : 2 ans.
- Tenir hors de portée des enfants et des animaux non ciblés

6. Autre(s) information(s)

-

Partie III - Troisième niveau d'information : produits individuels dans le Meta RCP 6

1. Noms commerciaux, numéros d'autorisation et composition spécifique de chaque produit

Nom commercial	SANYTOL NETTOYANT DESINFECTANT SALLE DE BAINS EUCALYPTUS PROTECT				
Numéro d'autorisation	FR-2021-0045-06-01				
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Acide lactique	acide 2-hydroxypropanoïque	Substance active	79-33-4	201-196-2	1,68
<i>Teneur dans le produit biocide du mélange comprenant la substance active</i>					2
D-pentose et D-glucose, oligomérique, C8-10-alkyl glycosides		Co-formulant	68515-73-1	483-960-7	0,57
1-Décanamine, N,N-diméthyle, N-oxide		Co-formulant	2605-79-0	220-020-5	0,46
1-Hydroxyéthylidène-1,1-diphosphonique acid		Co-formulant	2809-21-4	220-552-8	0,17



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

Liberté
Égalité
Fraternité



Nom commercial	SANYTOL NETTOYANT DESINFECTANT SALLE DE BAINS CITRON PROTECT				
Numéro d'autorisation	FR-2021-0045-06-02				
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Acide lactique	acide 2-hydroxypropanoïque	Substance active	79-33-4	201-196-2	1,68
Teneur dans le produit biocide du mélange comprenant la substance active					2
D-pentose et D-glucose, oligomérique, C8-10-alkyl glycosides		Co-formulant	68515-73-1	483-960-7	0,57
1-Décanamine, N,N-diméthyle, N-oxide		Co-formulant	2605-79-0	220-020-5	0,46
1-Hydroxyéthylidène-1,1-diphosphonique acid		Co-formulant	2809-21-4	220-552-8	0,17

Nom commercial	SANYTOL NETTOYANT DESINFECTANT WC EUCALYPTUS PROTECT				
Numéro d'autorisation	FR-2021-0045-06-03				
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Acide lactique	acide 2-hydroxypropanoïque	Substance active	79-33-4	201-196-2	1,68
Teneur dans le produit biocide du mélange comprenant la substance active					2
D-Glucopyranose, oligomérique, C10-16 alkyl glycosides		Co-formulant	110615-47-9	600-975-8	0,3
D-pentose et D-glucose, oligomérique, C8-10-alkyl glycosides		Co-formulant	68515-73-1	500-220-1	0,3
1-Décanamine, N,N-diméthyle, N-oxide		Co-formulant	2605-79-0	220-020-5	0,46
1-Hydroxyéthylidène-1,1-diphosphonique acide		Co-formulant	2809-21-4	220-552-8	0,17



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Nom commercial	SANYTOL NETTOYANT DESINFECTANT WC CITRON PROTECT				
Numéro d'autorisation	FR-2021-0045-06-04				
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Acide lactique	acide 2-hydroxypropanoïque	Substance active	79-33-4	201-196-2	1,68
<i>Teneur dans le produit biocide du mélange comprenant la substance active</i>					2
D-Glucopyranose, oligomérique, C10-16 alkyl glycosides		Co-formulant	110615-47-9	600-975-8	0,3
D-pentose et D-glucose, oligomérique, C8-10-alkyl glycosides		Co-formulant	68515-73-1	500-220-1	0,3
1-Décanamine, N,N-diméthyle, N-oxide		Co-formulant	2605-79-0	220-020-5	0,46
1-Hydroxyéthylidène-1,1-diphosphonique acide		Co-formulant	2809-21-4	220-552-8	0,17